



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du pôle Déchets



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE

1bis route de Metz – 57530 PANGE

■ TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
■ INTRODUCTION	3
■ PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE	4
Chiffres importants	4
Compétences	4
Commission environnement ou déchets - Gouvernance	5
Moyens	5
Moyens matériels	5
Moyens huma <mark>i</mark> ns	6
Contrats et Marchés	7
COLLECTE ET TONNAGES	8
Porte à porte et collecte des déchets	8
Schémas des différentes collectes	8
Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2021	10
Tonnes livrées aux repreneurs en 2022	11
Déchetteries	12
Déchets acceptés	12
Horaires d'ouverture	12
Fréquentation des déchetteries	13
Exploitation des déchèteries	14
Performances par flux en déchetteries	14
Flux principaux	14
Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2022	16
Points d'apports volontaire	17
PAV de Verre	17
PAV de Papiers	17
PAV de textiles	18
Les récentes évolutions législatives	19
INDICATEURS FINANCIERS	21
Dépenses	21
Indicateurs de la Régie et des Prestataires	21
TGAP	22
Coûts annuels d'élimination des déchets	22
Coûts des prestations en déchetteries	23
Recettes	24
Redevance	24

Les usagers	24
Les professionnels	25
Les collectivités	26
Les cas particuliers	27
Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :	27
Pour les habitations inoccupées :	27
Pour les chambres d'hôtes et gîtes :	27
Pour les résidences secondaires :	27
Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :	27
Eco-organismes	28
Ventes de matériaux	29
Exploitation de la Matrice des coûts 2022	29
Coût aidé en € HT/ hab	30
Evènements marquants de l'année 2022	34
COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS	40
Animation scolaire au sein des écoles du territoire Haut Chemin – Pays de Pange	40
Opération composteurs	42
Vies communes	42
- ANNEXE	
GLOSSAIRE	45

INTRODUCTION

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui possède la compétence collecte, et dont le rapport annuel sur la collecte et l'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), pour l'année 2022, est présenté ci-après.

Le décret *n*°2000-404 du 11 mai 2000, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose donc de plusieurs parties organisées selon les axes suivants :

1-	Présentation générale de la structure
2-	Chiffres de la collecte et les tonnages
3-	Indicateurs financiers
4-	Communication et prévention

PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE

Chiffres importants





La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange résulte de la fusion de deux EPCI en date du 1er Janvier 2017. (La Communauté de Communes du Haut-Chemin & la Communauté de Communes du Pays de Pange).

La CCHCPP regroupe 28 communes et 19 243 habitants (*INSEE 2020*) sur 250 km². Son territoire se caractérise par une typologie d'habitat qualifiée par l'ADEME comme : « Mixte à dominante rurale ».

La CCHCPP jouxte à l'ouest l'Euro-Métropole de Metz, la CC du SUD MESSIN au sud, ou encore le District Urbain de Faulquemont à l'Est.

La CCHCPP est compétente en matière de collecte et traitement des déchets et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Son Président actuel est Monsieur Roland CHLOUP, Maire de Pange.

28 communes en 2022

Près de 250 km² de superficie

19 228 habitants¹

45 conseillers dont 1 président et 11 vice-présidents.

Compétences

Les compétences de la C.C.H.C.P.P. s'étendent à différents domaines dont :

- La Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés organisée en régie principalement (porte à porte) ainsi qu'en déchetterie ou encore en apport volontaire.
- La Sensibilisation au tri et à la prévention (animations, tables de tri, opérations « composteurs »).

C.C.H.C.P.P. Rapport Annuel 2022 - Collecte et Élimination des DMA

¹ Chiffre extrait du référentiel SINOE.

Commission environnement ou déchets - Gouvernance

Composition de la Commission Environnement



M. Roland CHLOUP - Président



M. Christian PETIT – Vice-Président Délégué « environnement ».

Sur l'année 2022, la Commission « Environnement » se composait des personnes suivantes :

M. PETIT Christian, M. SCHRECKLINGER Didier, M. CELESTE Marc, M. FERRIN Guido, M. HARTER Luc, M. ZIMMER Jean-Marie, M. HERENCIA Michel, M. HOSCHECK Frédéric, M. HOUPERT André, M. KLEIN Armand, M. MAST Dominique, M. PETIT Jean-Claude, M. MESSIN Hervé, M. PIERRON Thierry, Mme. REISER-LAGRUE Armelle, Mme. RICHARD Sylvie, M. SIMON Joël, Mme. HAENNEL Nathalie, M. REMION Jacky, M. DUCLERMORTIER Denis, Mme. POINSIGNON Marie-Laure, M. CHLOUP Roland.

En 2022, la commission environnement de la CCHCPP s'est réunie 3 fois, le 1^{er} mars, le 12 mai et le 14 novembre.

Moyens

Moyens matériels

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange dispose de :

- 3 déchetteries communautaires, situées à AVANCY (COMMUNE DE SAINTE-BARBE), COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED.
- De locaux administratifs et techniques situés à PANGE,
- De 2 bennes à ordures ménagères (BOM) (de 2013 et 2017) réservées à la collecte en porte à porte (PAP) des déchets ménagers.



Moyens humains

Voici les situations de l'ensemble du personnel technique affecté au pôle déchets au sein de la collectivité en 2022. Ce tableau se décompose en plusieurs dénominations qui permettent de visualiser les domaines d'intervention dans lesquels les différents agents de la structure sont intervenus.

• % Structure : Travail essentiellement administratif

• % Communication : En lien avec des actions de communications opérées sur le territoire

• % Prévention : Actions de sensibilisation menées

% Collecte déchèterie : Personnels affectés sur les déchèteries communautaires

• % Régie collecte : Personnels affectés à la collecte pure des déchets.

Exemple:

Thomas FIORE passe 40% de son temps de travail à opérer de la gestion administrative en lien avec les déchets, 5% de son temps de travail sont également en lien avec la création de supports de communication. 5% encore sont affectés à un travail de sensibilisation et de prévention auprès des usagers et enfin 5% de son temps sont affectés à la gestion spécifique des déchèteries communautaires qui nécessite sa présence sur les sites.

Personnel intervenant	% hors	%	%	%	% Collecte	% Régie
sur les déchets	déchets	Structure	Communication	Prévention	déchèterie	collecte
BLUMA Camille	0%	30%	30%	30%	10%	
BONNET Franck	70%					30%
CASTELLAZZI Claire	90%	10%				
CLAUDON Cyril	0%				100%	
CONRARD Anthony	5%				95%	
DRASKOVIC Manon	70%	30%				
FIORE Thomas	45%	40%	5%	5%	5%	
GOSS Jéméry	20%					80%
GRAVEN Sébastien	20%					80%
HOHLFELD Marjorie	70%	30%				
HUMBERT Pascal	15%				5%	80%
JUND Frédéric	95%	5%				
KLEIN Christophe	100%					
KOCH Quentin	40%				40%	20%
KRAWER Alice	50%	20%	20%	10%		
KREBS Jonathan	20%					80%
PETIT Cécilia	100%					
PRIETZ Frédéric	5%			5%	90%	
REICHRATH Francis	70%	30%				
SCHVIND Laurence	85%	10%	5%			
SORCINELLI Flavien	40%				10%	50%
TOURE Tidiane	20%				0%	80%
TRYOEN Silvère	20%				0%	80%
TURCATA David	50%	20%			10%	20%
VETSCH Jérôme	30%					70%
IMBERGAMO Dominique	80%	20%				

Contrats et Marchés

Liste des marchés publics de services attribués en 2022 :

Dénomination	Titulaire
Tri et conditionnement des déchets d'emballages non fibreux de la CCHCPP	HAGANIS
Traitement des ordures ménagères résiduelles de la CCHCPP	HAGANIS
Collecte et transport du verre collecté en PAV de la CCHCPP	MINERIS
Traitement des cartons ondulés	HAGANIS
Collecte et traitement des déchets verts issus des déchèteries de la CCHCPP	VEOLIA

Contrats signés :

En 2022, la C.C.H.C.P.P. était toujours contrat avec la société **CITEO** (sous le code CL057102) qui résulte de la fusion d'ADELPHE (ECO-EMBALLAGES) et d'ECOFOLIO. Ce contrat a permis de reconduire notre plan d'Action Performance jusqu'à la fin de l'année 2023 en appliquant le barème F qui est entré alors en vigueur au 1^{er} janvier 2018. (*Délibération DC N°106/2017*)





Les repreneurs désignés par ce contrat sélectionné en « reprise filières » par la CCHCPP sont les suivants :

Verre	
Plastique	valorplast expert recyclage plastiques
Acier	Arcelor/Mittal
Aluminium	AFFIMET R e g e a l
Fibreux	SEATING DE RECE



Petits aluminiums



COLLECTE ET TONNAGES

Porte à porte et collecte des déchets

Ancien territoire du Pays de Pange

Sur l'année 2022 sur le territoire de la C.C.H.C, la collecte s'est organisée sur les 12 communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS,

Sur l'ensemble de l'année 2022, la collecte s'est opérée sur l'ensemble des 16 communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE. RETONFEY. SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT.

- Les fréquences de collecte sont les suivantes :
 - OMR en C1
 - Corps creux en C 0,5
 - Corps Plats en PàP

GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY.

Ancien territoire du Haut-Chemin

- OMR en C 0,5
- Corps Creux en C 0,5
- Corps Plats en PàP

L'ensemble du territoire du Haut-Chemin est soumis à une redevance incitative, depuis 2008.

La collecte des Ordures Ménagères s'opère en PàP par le biais d'un prestataire, en l'occurrence SUEZ RV Nord-Est.

Schémas des différentes collectes

ORDURES MENAGERES











Les 8 500 foyers de la CCHCPP sont collectés par les véhicules de la régie pour le territoire du Pays de Pange, et par les véhicules de la société SUEZ RV Nord Est pour le territoire du Haut-Chemin. L'ensemble des ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre d'incinération de chez HAGANIS à METZ, permettant ainsi d'alimenter le chauffage urbain de la Métropole Messine.

CORPS CREUX









L'ensemble des corps creux sont collectés par les véhicules de la CCHCPP avant d'être traités, triés et renvoyés auprès de repreneurs au sein de l'unité de tri des matériaux de chez HAGANIS à METZ. Sont intégrés dès le 1^{er} janvier 2022 l'ensemble des extensions de consigne de tri dans lesquelles sont intégrés les flux suivants :

TRIEZ LA TOTALITÉ DE VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE ET EN MÉTAL





Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange – 1 bis route de Metz – 57530 PANGE – 03 87 64 10 63 – tridechets@cchcpp.fr – www.hautchemin-paysdepange.fr

CORPS PLATS







Les Corps Plats sont à la fois collectés en porte-à-porte sur le territoire historique du Pays de Pange par les véhicules de la collectivité, ou par le biais de camions en points d'apport volontaire sur le territoire historique du haut-Chemin. L'ensemble de ce flux est trié au chez de chez HAGANIS à METZ, ou repris directement par le papetier NORSKE SKOG à EPINAL. Cette collecte en PàP sur le territoire du Pays de Pange s'est terminée au mois d'avril 2021.

VERRE









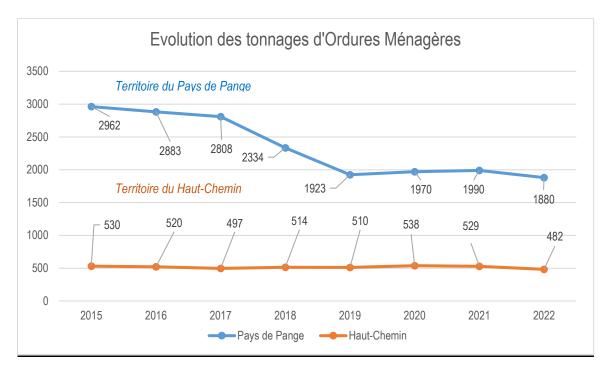
Le flux du verre est collecté par le biais de points d'apports volontaires par la société MINERIS SAS. Le verre est ensuite redirigé vers l'entreprise O-I Manufacturing dans les Vosges.

Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2021

		2017	2018	2019	2020	2021	2022 ²
OM DANCE (DI)	Tonnage annuel	2 808 t	2 334 t	1 923 t	1 970 t	1 990 t	1881 t
O.M. PANGE (RI)	Kg/an/habit	213	178,7	146,11	149,65	151,16	145,00
	ant	Kg/hab.	kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.
O.M. HAUT CHEMIN (RI)	Tonnage annuel	497 t	514 t	510 t	538 t	529 t	482 t
O.M. HAUT CHEMIN (KI)	Kg/an/habit	83,3	85,5	84,13	88,72	87,23	76,86
	ant	Kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.
Flux Papiers PANGE (Corps plats en PàP puis en PAV dès 2021)	Tonnage annuel	487 t	507 t	543 t	531 t		
	Kg/an/habit ant	37 kg/hab.	38,8 kg/hab.	41,25 Kg/hab.	40,33 Kg/hab.	633 t	450 t
Flux Papiers HAUT-CHEMIN	Tonnage annuel	166 t	195 t	184 t	166 t		
(Corps plats en PAV)	Kg/an/habit ant	27,8 kg/hab.	32,4 Kg/hab.	30,35 Kg/hab.	27,37 Kg/hab.	32,92 Kg/hab.	23,39 Kg/hab.
Emballages Ménagers Recyclables (Corps Creux)	Tonnage annuel	128 t	251 t	249 t	256 t	234 t	355 t
	kg/an/habi tant	9,7 kg/hab.	13,6 Kg/hab.	12,95 Kg/hab.	13,31 Kg/hab.	12,16 kg/hab.	18,44 Kg/hab.

C.C.H.C.P.P. Rapport Annuel 2022 – Collecte et Élimination des DMA

 $^{^2}$ Population prise en compte : INSEE 2020 – 19 243 (6 271 HC – 12 972 PP)



Le passage dès le 1^{er} janvier 2022 aux extensions de consignes de tri ont permis notamment à la collectivité de constater une nette diminution du tonnage global des ordures ménagères résiduelles par rapport à l'année 2021 d'environ 157 tonnes. Attention toutefois, il est nécessaire de préciser que cette diminution a nécessairement créé un transfert de certains déchets vers d'autres flux, et notamment vers les corps creux (+ 100 tonnes en 2022 par rapport à 2021).

Tonnes livrées aux repreneurs en 2022

Les documents de supports à ce tableau sont les déclarations trimestrielles des centres de tri (CDT) et se basent sur les tonnes dites « livrées », c'est-à-dire réceptionnées par les repreneurs. Elles sont à différencier des apports au sein des CDT exposés plus haut. (T1 = Premier trimestre etc.)

Ce tableau regroupe donc les éléments communiqués par les CDT et les repreneurs :

- Centre de tri HAGANIS

TOTAL			Tonnes livrées - Réceptionnées par les repreneurs					
IOTAL	Types	T1	T2	Т3	T4	Stock (arr.)		
Acier					28.98	0.56	28.98	
Aluminium						10.515	-	
Aluminium souples						0.372	-	
Briques PCC	5.03A - ELA	23.12			4.00	25.60	28.12	
PCNC	cartons, cartonnettes 5.02			24.86	103.94	9.162	128.80	
51 (Mix PET Clair – PB + BF	14.96	18.64		22.60	18.882	56.20	
Plastiques	Mix PEHD-P – PB + BF	18.44	15.72			32.683	34.16	
	Films PE					21.333	-	
Flux dév.				18.96	6.589	6.589	25.549	
Gros de Mag	1.02			21.70	22.30	13.608	44.00	
Journaux	1.11	125.45	79.60	89.40	106.25	28.994	400.70	
Hors CDT	1,05	45.64	44.86	49.12	45.64		185.26	

Verre	201.38	189.52	208.96	157.14	757.00
Refus CC	14.872	15.270	13.850	14.399	58.391
Refus CP	2.806	4.290	3.440	3.594	14.13

Quelques écarts peuvent apparaitre entre les données de notre collectivité et les données renseignées au sein d'OSCAR par les repreneurs.

Des stocks importants sont constatés au niveau du CDT en fin d'année 2022. Cette situation doit être régularisée au plus vite. En effet, seuls les tonnages réceptionnés par les repreneurs ne sont comptabilisés dans les calculs des soutiens auprès de CITEO. Nous avons formulé plusieurs relances concernant l'évacuation de ces stocks.

Déchetteries

Sur le territoire de la CCHCPP, les usagers disposent de 3 déchetteries communautaires :

- COURCELLES-CHAUSSY
- COURCELLES-SUR-NIED
- AVANCY Commune de SAINTE-BARBE
- Metz Métropole à BORNY : Convention passée.

Par ailleurs, par le biais d'un conventionnement, la déchetterie de METZ BORNY est accessible à 3 communes situées à proximité de celle-ci : OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY.

Déchets acceptés

Déchets	Courcelles- sur-Nied	Courcelles- Chaussy	Avancy
Batteries	OUI	OUI	OUI
Bois	OUI	OUI	OUI
Radiographies	OUI	OUI	OUI
Capsules	OUI	OUI	OUI
Cartons ondulés	OUI	OUI	OUI
D3E	OUI	OUI	OUI
DIB – (Tout-venant)	OUI	OUI	OUI
Déchets ménagers spéciaux	OUI	OUI	OUI
Déchets verts	OUI	OUI	OUI
Ferrailles	OUI	OUI	OUI
Gravats	OUI	OUI	OUI
Huiles de vidange	OUI	OUI	OUI
Huiles végétales	OUI	OUI	OUI
Papiers / Journaux / Revues	OUI	OUI	OUI
Piles	OUI	OUI	OUI
Pots souillés	OUI	OUI	OUI
Tout venant	OUI	OUI	OUI
Verre	OUI	OUI	OUI
Ampoules - Tubes	OUI	OUI	OUI
Cartouches d'encre	OUI	OUI	OUI
Pneumatiques	NON	OUI	NON
Plâtre	NON	OUI	OUI
DEA (Ameublement)	NON	NON	OUI

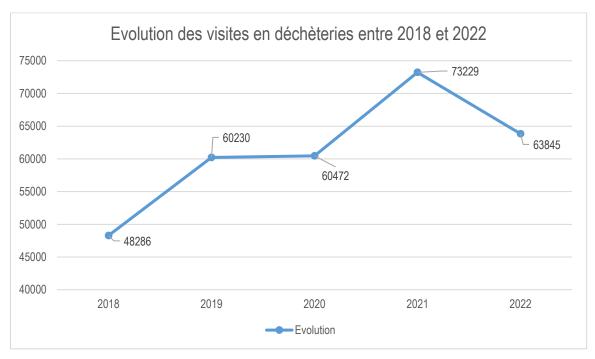
Horaires d'ouverture

	Metz-Borny	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
Lundi	14h00 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	Fermée
Mardi	9h30 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
Mercredi	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00- 18h00
Jeudi	14h00 – 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
Vendredi	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00- 18h00
Samedi	9h30 - 18h30	9h00-12h00 / 13h30- 18h30	9h00-12h00 / 13h30- 18h30	9h00-12h00 / 14h00- 18h00
Dimanche	9h30 - 12h30	Fermée	Fermée	Fermée
		Fermées les jours t	ériés	

Fréquentation des déchetteries

Voici les chiffres concernant la fréquentation des trois déchetteries sur l'année 2022 :

FREQUENTATIONS	COURCELLES S/NIED	COURCELLES-CHAUSSY	AVANCY		
NB DE VISITES	13 818 visites	27 762 visites	22 265 visites ³		
TOTAL 2022	63 845 visites				



Il est important de constater ici que la fréquentation des trois déchèteries est en constante évolution, même si les fréquentations sur l'année 2022 marquent une baisse, particulièrement sur le site d'AVANCY. Celle-ci s'explique notamment par le fait que la barrière située sur la déchèterie d'AVANCY fut en dysfonctionnement durant presque deux mois. En réalité, le chiffre le plus exact serait d'environ 69 000 visites en extrapolant les données en notre possession.

_

³ Chiffre à consolider – suite panne barrière durant deux mois de l'année.

Nous ne disposons d'aucune statistique de la fréquentation de la déchèterie de Metz-Borny.

Exploitation des déchèteries

Au 1^{er} avril 2020, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange a procédé à un renouvellement de marché relatif à l'exploitation des trois déchèteries communautaires. Quelques ajustements furent opérés dès le 1^{er} avril 2021, ainsi qu'au mois d'avril 2022. Les attributaires sont les suivants :

Lot 1 – Tout-Venant	VEOLIA
Lot 2 – Déchets-Verts	SUEZ puis VEOLIA
Lot 3 – Bois	VEOLIA
Lot 4 – Ferrailles	BEHEM
Lot 5 – Cartons	VEOLIA
Lot 6 – Gravats	VEOLIA
Lot 7 – DDM	CEDILOR
Lot 8 – Pâteux	CEDILOR
Lot 9 – Plâtre	VEOLIA

Au mois d'avril 2022, la société VEOLIA (ATEP) a repris la gestion du lot 2 des déchets-verts suite à une dénonciation de marché auprès de la société SUEZ RV NE.

Performances par flux en déchetteries

Flux principaux

Ne sont traités ici que les flux principaux traités au sein des déchèteries.

Les autres sont évoqués également à la suite de ce chapitre et sont également à prendre en considération.

AVANCY	Tout- Venant	Déchets- Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	521,68 t	452,72 t	47,13 t	72,92 t	527,98 t	216,78 t	-
2019	489,64 t	403,72 t	57,38 t	64,42 t	470,42 t	218,14 t	-
2020	466,98 t	416,70 t	61,86 t	78,72 t	446,50 t	261,44 t	-
2021	557,48 t	508,18 t	75,95 t	73,52 t	763,14 t	266,71 t	-
2022	473,26 t	419,10 t	64,38 t	71,52 t	676,00 t	196,70 t	

COURCELLES SUR NIED	Tout- Venant	Déchets- Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	255,08 t	302,90 t	25,84 t	37,11 t	236,52 t	110,76 t	-
2019	243,72 t	243,72 t	30,57 t	34,80 t	232,80 t	100,80 t	-
2020	282,28 t	277,12 t	31,64 t	36,14 t	243,88 t	121,88 t	-
2021	257,78 t	327,66 t	38,85 t	39,46 t	409,30 t	146,92 t	-
2022	194,18 t	252,30 t	31,18 t	35,17 t	382,08 t	134,90 t	

COURCELLES Tout- Déchets CHAUSSY Venant Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre	
---	---------	------------	---------	------	--------	--

2022	404,72 t	431,08 t	64,10 t	72,24 t	656,00 t	256,20 t	55,22 t
2021	408,84 t	568,25 t	68,94 t	82,63 t	715,26 t	282,73 t	62,28 t
2020	407,50 t	451,24 t	48,89 t	85,42 t	460,98 t	261,44 t	51,30 t
2019	440,74 t	451,76 t	48,40 t	79,44 t	414,98 t	264,90 t	64,38 t
2018	422.96 t	537,12 t	42,18 t	61,85 t	534,10 t	250,96 t	38,46 t

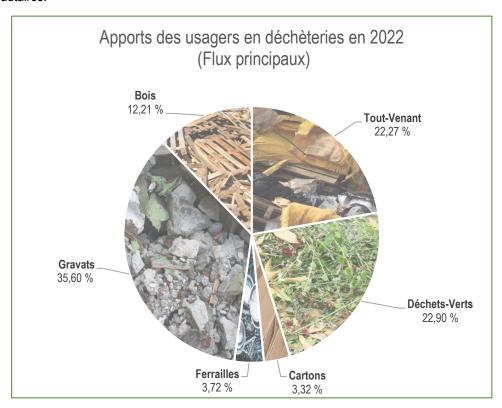
TOTAL

Population totale référencée SINOE : 19 243 Habitants.

Population des 3 communes concernées par METZ BORNY : 2 725 habitants.

	Tout- Venant	Déchets- Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	1 199,72 t	1 292,74 t	115,15 t	171,88 t	1 298,60 t	578,50 t	38,46 t
2019	1 174,10 t	1 099,20 t	136,35 t	178,66 t	1 118,20 t	583,84 t	64.38 t
2020	1 156,76 t	1 145,06 t	142,39 t	200,28 t	1 151,36 t	644,76 t	51,30 t
2021	1 224,10 t	1 404,09 t	183,74 t	195,61 t	1 887, 70 t	696,36 t	62,28 t
2022	1 072,16 t	1 102,48 t	159,66 t	178,93 t	1 714,08 t	587,80 t	55,22 t
Kg/Hab.	64,97 kg	66,80 kg	9,67 kg	10,84 kg	103,86 kg	35,62 kg	3,34 kg

Ces données ne s'appliquent que sur une estimation des habitants qui fréquentent les trois déchèteries communautaires.



Il est important de rappeler qu'au mois d'octobre 2021, la CCHCPP a déployé sur la déchèterie le flux lié à ECO-MOBILIER. Au sein de cette benne, peuvent être présentés l'ensemble des mobiliers de cuisine, mobiliers rembourrés, la literie ou encore les meubles de jardins (*abimés ou non*). La mise en place de ce flux permettra a priori de réduire considérablement les tonnages des déchets qui transitent actuellement au sein des flux BOIS et TOUT-VENANT pour lesquels les coûts de traitements ne cessent de croitre.



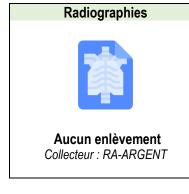
Tonnages collectés sur la période :

2021	2022
19 tonnes	114,30 t

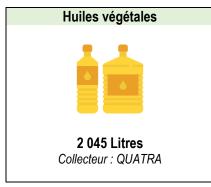
Ces tonnages de DEA ont notamment permis à la collectivité de bénéficier d'un soutien total d'un montant de 20 531,81 € au titre de l'année 2022. Ce soutien est par ailleurs nettement supérieur au coût engagé par la collectivité afin de créer ce quai supplémentaire. Cette opération est donc bénéfique pour la collectivité. Le déploiement d'un tel dispositif opérationnel est envisagé sur la déchèterie de COURCELLES-CHAUSSY.

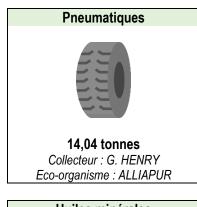
Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2022



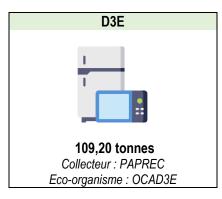


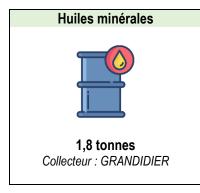














Points d'apports volontaire

PAV de Verre

Le prestataire chargé des enlèvements du verre sur l'ensemble de la C.C.H.C.P.P. est MINERIS.

Le repreneur est **O-I Manufacturing** qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondial du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5 000 types d'emballages en verre.







En 2022, ce sont 757 tonnes de verre qui furent collectés et valorisés pour l'ensemble de la CCHCPP. Pour information, en 2021, la CCHCPP avait recyclé 790 tonnes de verre.

2022	T1	T2	T3	T4	TOTAL
Tonnages	201,38 t	189,52 t	208,96 t	157,14 t	757 tonnes
Recettes (€)	6 297,15 €	6 009,68 €	6 582,24 €	5 044,19 €	23 933,26 €

PAV de Papiers



Cette collecte est opérée par **MINERIS**, et l'ensemble de ce flux transite par la plateforme de chez HAGANIS à METZ.

Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages	157.04 t	166,30 t	195 t ⁴	184,20 t	166,34 t	506 t	450 t

Une très grande partie des tonnages issus des PAV (400,7 tonnes) sont constitués de la sorte 1.11, soit des Journaux, Revues ou Magasines. Ces tonnages sont traités via la société NORSKE SKOG de GOLBEY qui traite cette sorte de fibreux pour la recycler en papier journal.

A ce titre, un contrat est passé avec NORSKE SKOG permettant le rachat de cette sorte. Le montant perçu au titre de l'année 2022 avoisine les 41 000 euros.





PAV de textiles



Sur l'ensemble de l'année 2022, le territoire du Pays de Pange a collecté **81,150 tonnes** de « TLC » (*Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures*) qui ont été collectés. Ces différents éléments sont déposés directement dans l'un des différents points d'apports volontaires prévus à cet effet.

Voici la liste des 9 lieux où se situent ces PAV, ainsi que les tonnages de chacun d'eux :

TEXTILES COLLECTES EN 2022 (PAV)	TOTAL (KG)
PANGE (DERRIERE LA MAIRIE)	10 300
COURCELLES-SUR-NIED (DECHETTERIE)	7 650
RETONFEY (TENNIS)	4 950
SILLY-SUR-NIED (ROUTE DE METZ)	4 400
COURCELLES-CHAUSSY (DECHETERIE)	30 100
MONTOY-FLANVILLE (MAIRIE)	9 100
OGY (MAIRIE)	3 150
AVANCY (DECHETERIE)	8 050
MARSILLY	3 450
TOTAL	81,15 tonnes

⁴ Ensemble des Corps Plats réunis au 1^{er} janvier 2018 – Auparavant, une seule sorte était alors collectée, à savoir le 1.11.

Le pôle exploitation de la CCHCPP souhaite rappeler à l'ensemble des communes qu'il est important de pouvoir encore développer ce flux. L'ajout opéré par la commune de MARSILLY permet une hausse des tonnages de 3,8 tonnes au global par rapport à l'année 2022.

Les récentes évolutions législatives

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange prend acte des récentes évolutions législatives en matière de gestion des déchets.

Différentes lois conséquentes sont à considérer :

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



La loi du 12 juillet 2010 portant à l'engagement national pour l'environnement dite « grenelle 2 »



Le projet de loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



Ces supports législatifs introduisent pour les collectivités différents objectifs qui sont notamment les suivants :

- Moins 50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (LTE 2015)
- Développer à l'horizon 2024 une collecte séparée des biodéchets
- Introduire une tarification incitative pour toutes les collectivités
- Diminuer et maîtriser les coûts de collecte des déchets
- Développer un Plan Local de Prévention
- Participer aux différentes réunions et observatoires liés aux déchets
- Réduire de 10% les déchets ménagers avant 2020
- Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage avant 2025
- Recycler 70% des déchets du BTP avant 2020
- Développer l'extension des consignes de tri

Ainsi, considérant ces objectifs et avec le soutien de différents partenaires locaux comme l'ADEME, CITEO ou encore la Région Grand Est, la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange a déjà entamé

différentes démarches visant à atteindre ces différents objectifs. Ces derniers sont notamment abordés lors des différentes commissions environnement.

En 2022, la collectivité a entamé notamment un travail sur les projets suivants : (liste non exhaustive)

- Réalisation d'une étude globale liée aux déchèteries communautaires,
- Travail sur la convergence possible des modes de collecte et de tarification de la redevance,
- Remplacement des conteneurs DMS devenus trop anciens au sein des déchèteries,
- Changement de logiciel de facturation et de gestion de la redevance (TRADIM),
- Participation à l'Appel à Projet GEBIODEC de l'ADEME dont la collectivité a été Lauréate.
- Lancement des extensions de consignes de tri sur la totalité du territoire via un Appel à Projet auprès de CITEO,
- Développer davantage de flux (*Plâtre*) notamment sur la déchèterie d'AVANCY via une réorganisation du site (exemple : *suppression de conteneurs*).

INDICATEURS FINANCIERS

Dépenses

Indicateurs de la Régie et des Prestataires



- 24 869 kilomètres parcourus pour la collecte OM sur l'ex Pays de Pange.
- 13 733 kilomètres parcourus pour la collecte Corps Creux sur la CCHCPP.
- 9 044 Kilomètres parcourus pour la collecte OM sur l'ex Haut-Chemin.



- 44 643 € de dépense en gazole pour l'année 2022 pour les collectes en régie.
- 3 722 Litres de gasoil utilisé pour l'année 2022 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- 23 424 Litres de gasoil utilisé pour l'année 2022 pour les collectes en régie (OM, Corps Creux etc).



- 5 330 Heures de service pour l'année 2022 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Pays de Pange.
- 410 Heures de service pour l'année 2022 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- 2 642 Heures de service pour l'année 2022 pour la collecte de Corps Creux sur le territoire de la CCHCPP.



La Taxe Générale sur les Activités Polluantes vise à réduire l'élimination et le transfert des déchets.

Le bénéficiaire est l'Administration des douanes. Le montant de cette TGAP par tonne de déchets incinérés est le suivant pour notre mode de traitement des ordures ménagères :

ANNEE	TAUX	TONNAGES OM	MONTANT HT (ARRONDI)
2018	6.01 € (Incinération)	2 785 t	16 737,85 € HT
2019	6.01 € (Incinération)	2 432,66 t	14 620,30 € HT
2020	6.01 € (Incinération)	2 508,47 t	15 075,91 € HT
2021	11,00 € (Incinération)	2 519,94 t	27 719,34 € HT
2022	12,00 € (Incinération)	2 362,46 t	28 349.52 € HT

Nous souhaitons attirer l'attention de tous en précisant qu'en 2023, le montant de la TGAP évolue de 12€/tonne à ... €/tonne. (A titre de comparaison, le montant de la TGAP en enfouissement pour 2021 était de 37 € tonne. Ce chiffre devrait augmenter jusqu'à 65 € d'ici 2025).

Coûts annuels d'élimination des déchets

Ces montants sont issus des factures de nos prestataires pour le compte de l'année 2022. (*TVA de 10 %*). L'ensemble de ces montants sont compilés sur l'année civile 2022, ce qui peut induire une légère différence en comparaison avec le compte administratif.

	Attributaire	2018	2019	2020	2021	2022
O.M. (traitement – CCHCPP)	HAGANIS	252 056,77 € HT	227 356,40 € HT	236 348,04 € HT	249 658,91 € HT	252 783,22 € HT
O.M (collecte HC)	SUEZ	46 808,58 € HT	48 473,76 € HT	51 842,89 € HT	50 891,51 € HT	54 621,42 € HT
Corps Plats (traitement PP)	HAGANIS	12 769,00 € HT	13 587,50 € HT	15 620,66 € HT	28 473,30 € HT	24 956,29 € HT
Corps Creux (traitement CCHCPP)	HAGANIS	62 102,40 € HT	61 821,79 € HT	64 103,27 € HT	58 469,75 € HT	91 857,58 € HT
Verre AV (collecte et traitement CCHCPP)	MINERIS	41 493,29 € HT	41 220,47 € HT	46 412,36 € HT	45 022,21 € HT	44 197,25 € HT
Corps Plats PAV (Collecte CCHCPP)	MINERIS	17 464,36 € HT	16 498,79 € HT	17 323,12 € HT	43 529,66 € HT*	55 927,38 € HT
*Cette somme lie l'ajout de la colle						
тот	AL	432 694,40 € HT	410 958,71 € HT	431 650,34 € HT	476 045,34 € HT	524 343,14 € HT

Coûts des prestations en déchetteries

		VEOLIA (Bois)	SUEZ + VEOLIA (déchets verts)	VEOLIA (DIB)	BEHEM (Ferraille)
2019	Total en € HT	46 289,66 €	44 491,81 €	128 552,91 €	5 515,20 €
2019	Total en € TTC	50 918,63 €	48 940,99 €	141 408,20 €	6 066,72 €
2020	Total en € HT	64 120,50 €	50 296,54 €	187 919,27 €	7 448,40 €
2020	Total en € TTC	70 532,55 €	55 326,19 €	206 711,20 €	8 193,24 €
0004	Total en € HT	48 163,00 € + 19 488,00 €	60 434,20 €	200 687,00 €	7 308,30 €
2021	Total en € TTC	52 979,30 € + 21 436,80 €	66 477,62 €	220 755,70 €	8 039,13 €
2022	Total en € HT	49 003,83 €	74 045,42 €	171 887,48 €	6 807,90 €
2022	Total en € TTC	51 699,04 €	78 117,92 €	189 076,23 €	7 182,33 €
		CEDILOR (DMS)	VEOLIA (Cartons)	VEOLIA (Plâtre)	VEOLIA (Gravats)
2019	Total en € HT	45 256,97 €	67 341,60 €	8 175,72 €	-
2019	Total en € TTC	49 782,67 €	74 075,76 €	8 993,29 €	-
	Total en € HT	53 421,47 €	48 969,30 €	9 169,15 €	-
2020	Total en € TTC	58 763,62 €	53 866,23 €	10 086,07 €	-
	Total en € HT	67 217,02 €	41 706,39 €	9 588,00 €	44 003,00 €
2021	Total en € TTC	73 938,72 €	45 877,03 €	10 546,80 €	48 403,30 €
	Total en € HT	68 156,60 €	27 395,07 €	9 311,32 €	43 705,24 €
2022	Total en € TTC	74 972,26 €	28 901,80 €	10 242,45 €	46 109,03 €

		Metz Métro (Convention)
2020	Total en € HT	67 341,60 €
	Total en € TTC	74 075,76 €
2021	Total en € HT	48 969,30 €
	Total en € TTC	53 866,23 €
2022	Total en € HT	41 706,39 €
	Total en € TTC	45 877,03 €

Le montant total des prestations relatives aux déchèteries communautaires se porte donc à 492 019,25 € HT, contre 498 594,91 € HT en 2021.

Redevance

Les usagers

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- Un abonnement annuel au service ;
- Un montant déterminé en fonction de la composition du foyer;
- o 12 levées à l'échelle de l'exercice par foyer ;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- O Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

O Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

Passage de la benne de collecte une fois par semaine.

	GRILLE TARIFAIRE POUR LES BACS								
Volume	Nombre Coût PART PART annuel d'une ARONNEMENT FORFAITAIRE		annuel	Innuel Cout PARI FARI			PART FIXE	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires	
contenants	de levées incluses	levée	(A)	(B)		annuel) (A+B)	A compter de la 13 ^{ème} levée		
				1 pers.	60,00€	75,00 €			
120L	12	2,50€	15,00 €	2 pers.	120,00€	135,00 €	2,50 €		
				3 pers.	180,00€	195,00 €			
240L	12	5,00€	15,00€	4 pers.	240,00 €	255,00 €	5,00 €		
2400	12 5,00 € 15,00 €	5 pers.	300,00€	315,00 €	5,00 €				

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
- o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
- O Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

Un tarif de la levée ;

Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

Passage de la benne 1 fois toutes les deux semaines :

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PARTICULIERS (HAUT-CHEMIN)							
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE			
240 Litres	6	1,00€	90,00 € (comprenant le	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.		
770 Litres	J	.,,,,,,	forfait)	1,00€	0,36 €		

Les professionnels

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- O Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
- o 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
- O Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

 Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (PAYS DE PANGE)								
Volume	Nombre annuel de levées	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires					
contenants	incluses		A compter de la 25 ^{ème} levée					
120L	24	60 €	2,00 €					
240L	24	120 €	4,00 €					
770L	24	240 €	8,00€					

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
- o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- O Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

Une part variable :

- Un tarif de la levée :
- Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONNELS (HAUT-CHEMIN)							
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE			
240 Litres	6	1.00 €	90,00 € (comprenant le	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.		
770 Litres		1,000	forfait)	1,00€	0,36 €		

Les collectivités

Les administrations et établissement publics ou privés (écoles, lycée, collège, bibliothèque, mairie etc.) produisant des déchets, sont concernés par la Redevance Incitative.

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- O Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
- 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
- O Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- Une part variable :

Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (PANGE)								
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Part fixe annuelle	Part variable (A compter de la 25 ^{ème} levée)					
120 Litres	24	30,00 €	2,00€					
240 Litres	24	60,00 €	4,00€					
770 Litres	24	90,00 €	8,00€					

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- Une part fixe forfaitaire comprenant :

- o 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
- o 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

Une part variable :

- Un tarif de la levée ;
- Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRE POUR LES COLLECTIVITES (HAUT-CHEMIN)							
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART V	ARIABLE		
240 Litres	6	1.00 €	90,00 € (comprenant le	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.		
770 Litres		.,,50 €	forfait)	1,00 €	0,36 €		

Les cas particuliers

Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :

Un bac d'un volume plus adapté peut être demandé auprès du service exploitation de la Communauté de Communes. L'usager qui en formule la demande doit également fournir une lettre attestant sur l'honneur qu'il sollicite un volume de bac plus adapté, et ceci pour des raisons médicales. L'attribution d'un volume de bac plus adapté n'aura pas d'incidence sur la facturation du redevable.

Pour les habitations inoccupées :

Une fin de facturation pourra être déterminée dans le cas où l'habitation est vide de tout meuble et que les équipements de collecte aient été restitués à la CCHCPP. L'usager devra également fournir une déclaration sur l'honneur, ainsi qu'une attestation émanant de la commune. La CCHCPP se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

Pour les chambres d'hôtes et gîtes :

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les chambres d'hôtes ainsi que les gîtes est faite au propriétaire des biens. Un forfait s'appliquera à tous d'un montant de 90€ annuel, facturé en trois fois par quadrimestre.

Un bac unique à destination de cette activité devra être déployé, son volume sera déterminé d'un commun accord entre le service exploitation de la CCHCPP et le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte.

Le gite ou la chambre d'hôte devront être déclarés en supplément du foyer du propriétaire au sein de la base des redevables de la CCHCPP.

Pour les résidences secondaires :

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les résidences secondaires s'applique par le biais d'un forfait annuel de 90€.

NB : La commune devra procéder à la validation de la résidence secondaire.

Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :

Si les capacités de stockage le permettent, chaque logement sera doté d'un bac individuel.

Dans le cas contraire, et après avis de la commission environnement de la collectivité, les usagers devront avoir recours aux sacs prépayés.

Ces derniers s'acquitteront du montant de la redevance (part forfaitaire) inhérente à la grille tarifaire disponible en annexe du présent règlement.

Le nombre de sacs octroyés sera calculé en tenant compte de la typologie du foyer selon les règles suivantes :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes +
Volume bac *	120 L *12	120 L *12	120 L *12	240 L *12	240 L *12

12 levées / an					
Total	1 440 Litres	1 440 Litres	1 440 Litres	2 880 litres	2 880 Litres
Montant Annuel forfaitaire	75,00 €	135,00 €	195,00 €	255,00 €	315,00 €
Montant forfaitaire par quadrimestre	25,00 €	45,00€	65,00€	85,00€	105,00€
Dotation en sacs	30 sacs	40 sacs	50 sacs	60 sacs	70 sacs

Toute production d'ordures ménagères supplémentaires aux volumes indiqués devra faire l'objet de l'achat d'un rouleau de sacs supplémentaires par l'usager selon les dispositions tarifaires en rigueur.

Voici le montant total de la redevance perçue au titre de l'année 2022 :

Montant annuel (€)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes totales de redevances (particuliers et professionnels)	1 392 062 €	1 472 357 €	1 485 924,44 €	1 441 382,52 €	1 439 611,21 €	1 417 859,99 €

Détails 2022 (hors annulations et dégrèvements opérés) :

Montant annuel (€)	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Pays de Pange	341 157,00 €	359 027,25 €	343 610,60 €	1 043 794,85 €
Haut-Chemin	122 279,04 €	128 899,84 €	122 886,26 €	374 065,14 €

Eco-organismes

Le montant global des soutiens issus des différents éco-organismes en 2022 est de 250 958,46 euros qui se décomposent de la façon suivante :

Déchets	Eco-organismes	Soutiens perçus en 2022	
Soutien de base		136 600,00 €	
Soutien Majoration Performance		5 495,87 €	
Déclaration papiers 2021 (N-1)	CITEO	20 460,01 €	
Solde		60 964,81 €	
D3E	OCAD3E	6 905,96 €	
DEA	ÉCOMOBILIER COLLECTER • TRIER • RECYCLER	20 531,81 €	

Ventes de matériaux

Le montant global des recettes issues de la revente des matériaux et de quelques soutiens liés aux reventes des différents matériaux en 2022 est de **184 691,16 €** contre 173 786,07 euros en 2021. Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

Plastique	Acier	Aluminium	Verre	REVIPAC 5,03	Gros de Mag 5.02	OCAD3E	Ferraille (Déchèterie)	Cartons (Déchèterie)	1,11	Huiles
VALORPLAST	ARCELOR	REGEAL	0-1	REVIPAC	REVIPAC	D3E	BEHEM	VEOLIA	NORSKE	QUATRA
							1 687,44 €	1 828,80 €	- €	63,00€
15 139,89 €	- €	- €	6 297,15 €	- €	231,20€	1 532,49 €	3 229,20 €	1 482,00 €	2 139,00 €	52,50€
							3 761,66 €	1 593,00 €	7 290,83 €	45,00€
							4 870,80 €	1 995,00 €	5 671,00 €	39,00€
18 372,98 €	- €	- €	6 009,68 €	- €	- €	1 565,59 €	4 268,16 €	2 157,00 €	- €	45,00€
							2 486,72 €	2 217,00 €	3 954,15 €	66,00€
							1 814,40 €	2 385,00 €	1 556,20 €	63,00€
- €	- €	- €	6 582,24 €	231,20€	10 940,08 €	2 236,27 €	1 830,40 €	1 336,00 €	- €	60,00€
							2 005,60 €	624,00€	10 696,46 €	45,00€
							1 572,06 €	350,00€	- €	45,00€
13 673,00 €	5 401,87 €	- €	5 044,19 €	- €	- €	1 571,61 €	1 327,20 €	263,50€	6 619,28 €	45,00€
							1 104,60 €	341,50€	4 835,26 €	- €
47 185,87 €	5 401,87 €	- €	23 933,26 €	231,20 €	11 171,28 €	6 905,96 €	29 958,24 €	16 572,80 €	42 762,18 €	568,50 €

Exploitation de la Matrice des coûts 2022





En 2022 une fois encore, la C.C.H.C.P.P. a produit un document pour l'ADEME, la matrice des coûts.

Cet outil compile les différentes charges et produits de notre collectivité en matière de collecte des déchets selon des normes spécifiques qui font de cette matrice, un formidable outil qui permet la comparaison entre EPCI qui partagent également la compétence « collecte ». Les indicateurs présentés dans la matrice permettent de formaliser la comparaison de structures qui présentent la même typologie.

Plus qu'un outil de comptabilité, la Matrice est un outil de gestion qui permet aux collectivités un contrôle de leurs coûts, qui est indispensable au fonctionnement à la pérennité de chaque structure.

Cette matrice est disponible en consultation pour l'année 2022 sur le site Sinoé⁵ de l'ADEME.

La matrice des coûts permet de dresser un diagnostic précis des coûts du service exploitation de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Ce document sert de support à l'ADEME dans la construction de référentiels accessibles à tous.

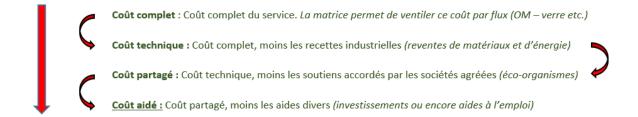
La connaissance des coûts et leurs analyses comparées sont des éléments essentiels pour les collectivités afin que ces dernières puissent suivre et maîtriser les différentes évolutions.

_

⁵ http://www.sinoe.org/

Cette connaissance permet d'éclairer ainsi la prise de décisions des élus, de positionner des résultats et de les comparer aux autres, d'identifier des pistes de maitrises des coûts, d'établir une tarification et de communiquer à destination des usagers.

Voici quelques éléments de langage techniques à bien comprendre, puisqu'ils sont utilisés tout au long de cette analyse :



Il est donc important de comprendre que le coût aidé, est le « coût restant à financer », qui ne doit pas être confondu avec le financement (REOM, RI etc.)

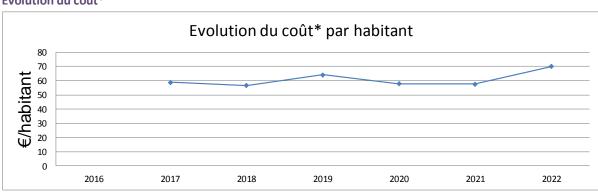
Coût aidé en € HT/ hab.

Sur le territoire Lorrain, en 2016, le coût aidé moyen du service déchets est de 90 € HT par habitant (<u>Source :</u> <u>Ademe⁶</u>)

Pour l'année 2022, le coût aidé de la CCHCPP est d'un montant de 70,12 € HT.

Nous apportons une précision en rapportant que le coût 2021 ne comptabilisé alors pas les charges patronales au sein du calcul du coût aidé. Ce coût était donc plus bas que celui de 2022. Il s'agit d'une omission qui fut corrigée.

Evolution du coût*



Malgré cela, le coût aidé de la CCHCPP reste une fois encore un des plus faible au regard des autres coûts aidés des autres collectivités qui présentent la même typologie et un mode de tarification similaire.

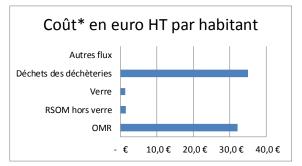
Rapport Annuel 2022 - Collecte et Élimination des DMA

C.C.H.C.P.P.

⁶ https://grand-est.ademe.fr/expertises/dechets/couts-et-financement/lademe-engagee-pour-la-connaissance-des-couts-des-dechets-menagers

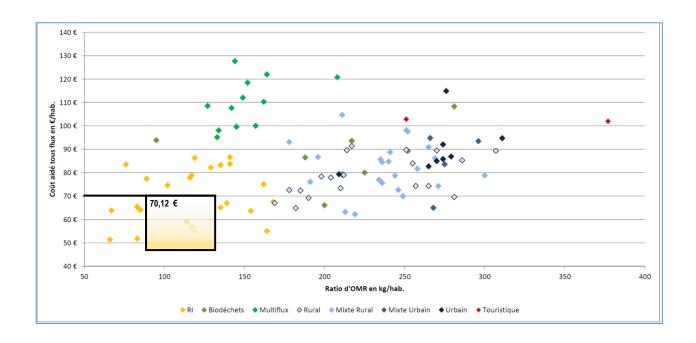
Coût* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural			
OMR	32,2 €	46,0 €			
RSOM hors verre	1,5 €	3,0 €			
Verre	1,3 €	1,0 €			
Déchets des déchèteries	35,1 €	23,0 €			
Autres flux	- €	3,0 €			
Tous flux	70,1 €	76,0€			
OMR : Orduras mánagaras rásiduallas					



OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

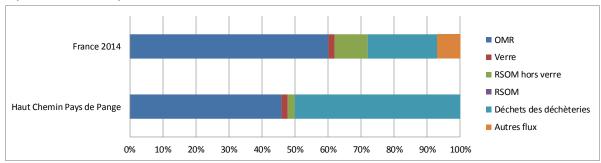


Ce graphique permet de positionner la collectivité vis-à-vis d'autres dans le Grand Est.

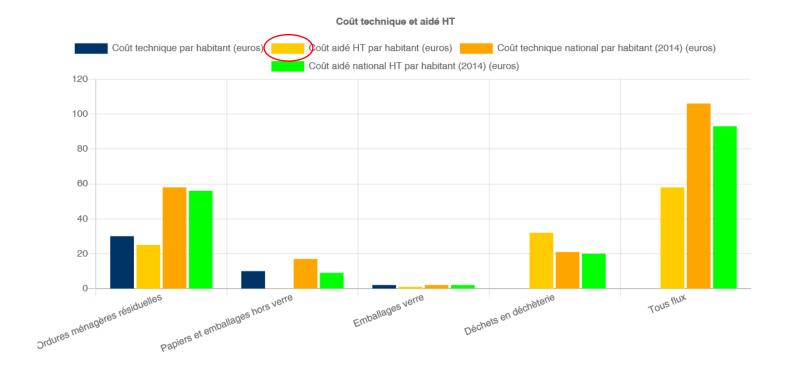
En jaune, apparaissent les collectivités ayant mis en place une tarification incitative. Il est donc normal que ces collectivités se retrouvent plus à gauche dans notre graphique, puisque leur ratio d'OMR en Kg/hab. s'en voit naturellement diminué.

Il est intéressant de constater ainsi la ventilation qui est faite des coûts de la collectivité, ceci en fonction des flux auxquels ces coûts se rapportent.

Répartition du coût* par flux

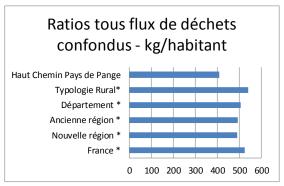


Ainsi, il nous est possible de constater que les coûts aidés vis-à-vis des ordures ménagères résiduelles, ou encore vis-à-vis des emballages sont des coûts qui restent plus faibles que les moyennes nationales. A contrario, le coût aidé pour les flux issus des déchèteries reste supérieur à la moyenne nationale.



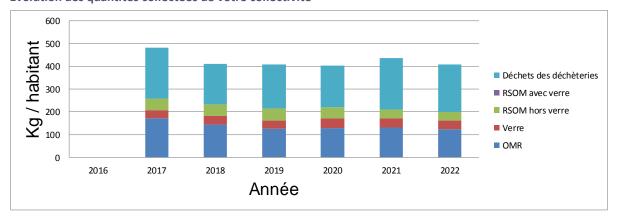
Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	123	2 362
RSOM hors verre	39	741
Verre	39	757
Déchets des déchèteries	207	3 983
Autres flux	-	-
Tous flux	408	7 843



(*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

Evolution des quantités collectées de votre collectivité



Synthèse des écarts au sein de la matrice 2022 par rapport au référentiel et explications : (RAPPORT ADEME)

Les coûts de gestion globale (par habitant) sont inférieurs à la fourchette (interquartile) du référentiel pour le milieu considéré (mixte rural).

Cela s'explique par les coûts qui sont très faibles sur les flux Omr et emballages.

OMR:

Les coûts des OMR (par habitant et par tonne) sont inférieurs à la fourchette (interquartile) du référentiel pour le milieu considéré.

Verre:

Les coûts du verre (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette (interquartile) du référentiel.

Emballages:

Les coûts des papiers et emballages hors verre (*par habitant et par tonne*) sont inférieurs à la fourchette (*interquartile*) du référentiel pour le milieu considéré.

Effet dû à la conjonction de plusieurs faits : (liste non exhaustive)

- Augmentation des recettes de vente de matériaux en 2022
- Coûts de traitement en CDT plus faibles que la moyenne.
- Proximité du centre de tri.

Déchèteries :

Les coûts des déchèteries (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette (interquartile) du référentiel.

■ EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

Janvier 2022: Inondations sur certaines zones



Février 2022 : Enquêtes sur le terrain (Haut-Chemin) sur le flux des OMr



Mars 2022 : Mobilisation de tous les agents de la CCHCPP en soutien avec l'Ukraine



Mars 2022 : Formation des gardiens de déchèteries chez CEDILOR (Formation DMS)



Mars 2022 : Réalisation des dalles au sein des déchèteries pour accueillir les futurs conteneurs DMS



Avril 2022 : Retrait des anciens conteneurs DMS



Avril 2022 : Pose des nouveaux conteneurs DMS



Juillet 2022 : Journée de dotation de composteurs



Septembre 2022 : Mise en service de la nouvelle unité de tri des matériaux chez HAGANIS



Octobre 2022 : Démonstration d'un matériel dans le cadre de la gestion des déchets-verts (GEBIODEC)



Novembre 2022 : Panne d'une BOM



Novembre 2022 : Présentation de l'avenant temporaire 2023 par CITEO à METZ



COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS

Animation scolaire au sein des écoles du territoire Haut Chemin – Pays de Pange

Opération – « TRI SÉLECTIF ET DEVENIRS DES DECHETS RECYCLÉS »

La C.C.H.C.P.P. n'avait pas pu engager son action d'éducation au tri à destination des écoles primaires du territoire en 2021, en raison de la crise sanitaire.

Elle a toutefois pu être menée en 2022 suite à l'arrivée au sein de la CCHCPP de Camille BLUMA en octobre 2021, en sa qualité de chargée de mission.

Les animations scolaires étaient destinées aux cycles 2 et 3 des écoles primaires du territoire (*niveaux CP au CM2*).

Les ateliers menés portaient sur le tri sélectif et les devenirs des déchets recyclés. Dans un premier temps, il était demandé aux élèves de trier les déchets placés dans le ventre de la poubelle représentée sous forme d'un panneau :



Recto du panneau utilisé pour l'atelier tri sélectif



Verso du panneau utilisé pour l'atelier tri sélectif

L'objectif étant de guérir la poubelle, rendue malade par l'ingestion excessive de déchets, pourtant recyclables. Les élèves ont ainsi dû récupérer certains déchets et les déposer dans le bac adéquat fourni par l'animateur (composteur, bac de tri, déchèterie, point d'apport volontaire de verre, point d'apport volontaire de journaux, revue, magazine et cartonnette, point d'apport volontaire de vêtement).



Animation de l'atelier "tri sélectif"

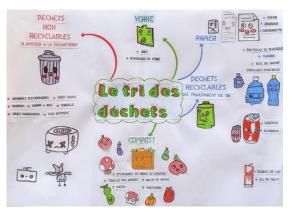
Au cours du second atelier, les élèves ont pu découvrir les multiples étapes de fabrication des déchets du quotidien. Les échanges ayant pour but de démontrer la nécessité du geste de tri, afin de réduire le recours aux ressources naturelles. L'animateur a également informé les élèves sur le devenir des déchets triés.

Camille BLUMA a ensuite remis à chaque élève un diplôme et des sachets de graines.

A l'issue des animations scolaires, et dans le but de pérenniser les actions de sensibilisation, un concours créatif a été organisé auprès des écoles du territoire. Consistant en la réalisation d'une affiche de sensibilisation par les élèves autour d'une thématique écologique, ce concours a permis de remobiliser les notions travaillées avec l'animateur.



Affiche de sensibilisation réalisée par l'école d'OGY MONTOY FLANVILLE



Affiche de sensibilisation réalisée par l'école de SANRY-LES-VIGY



Affiche de sensibilisation réalisée par l'école de VILLERS-STONCOURT

Les deux classes lauréates ont bénéficié d'une sortie éducative aux Jardins Fruitiers de Laquenexy en juin 2022. Elles ont pu participer à des ateliers portant sur le potager et le jardin durables.

Cette sortie éducative a notamment permis à Camille BLUMA d'approfondir la sensibilisation menée au cours de l'année scolaire.

Opération composteurs



Comme en 2021, l'opération composteur a continué en 2022.

La C.C.H.C.P.P. met à disposition des habitants de son territoire deux modèles, à savoir 400 et 570 litres.

Sur l'ensemble de l'année 2022, ce sont **370 composteurs** qui ont été vendus.

Cette opération continuera sur l'ensemble de l'année 2022, et notamment en appuyant cette démarche par une communication soutenue qui permettrait de faire le lien sur la réduction des biodéchets et sur l'ensemble des ordures ménagères résiduelles.

Une journée de dotation de composteurs a d'ailleurs été organisée en ce sens en juillet 2022 afin de permettre à l'ensemble des habitants du territoire de se doter d'un composteur. Un maître composteur était présent à cette occasion pour informer et sensibiliser les usagers, dans l'objectif de réussir leur compost au fil des saisons.

Vies communes

La C.C.H.C.P.P., au travers de sa revue « *Vies Communes* » distribuée sur l'ensemble de son territoire, communique sur l'importance du tri et des bons gestes qui sont à adopter.

Vies Communes

Le journal des habitants de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

Cette année 2022, la C.C.H.C.P.P. a communiqué sur les sujets suivants :

Janvier : Mise en place des extensions de consignes de tri :

SIMPLIFICATION DU GESTE DE TRI

L'extension de consignes de tri (voir Vies communes N°13) est désormais en vigueur. Il est possible aujourd'hui de placer tous les emballages plastiques, aciers et aluminiums dans les sacs jaunes transparents.

Attention, les produits d'hygiène tels que les couches, les serviettes hygiéniques, les produits toxiques, les restes de repas etc. se placent toujours dans le bac roulant noir. Les journaux, papiers et cartonnettes, le verre et les textiles sont collectés dans les points d'apport volontaire.

> Pour plus d'information, tridechets@cchcpp.fr



Le détail des consignes est annexe à ce vies communes

Mai 2022 : Le point sur les animations scolaires

Le journal des habitants de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

LE TRI DANS TOUS SES ÉTATS

Savoir trier et recycler s'apprend dès le plus jeune âge! La CCHCPP a à cœur de sensibiliser la jeune génération à l'origine et au devenir des déchets. Camille Bluma, ambassadrice de tri, a animé de mars à mai des ateliers ludo éducatifs dans les 17 classes de huit écoles qui se sont inscrites. À l'issue de l'animation, les 379 élèves du CP au CM2 se sont vus remettre un diplôme et un petit sachet de graines. Les classes les plus motivées ont participé à un concours de création d'affiches. Les classes lauréates bénéficieront d'une sortie aux Jardins fruitiers de Laquenexy offerte par la CCHCPP. Celle-ci se déroulera le 24 juin 2022 sur toute la journée avec deux ateliers : « Pour un jardin durable » et « Les jardiniers de demain »



ANNEXE

MATRICE DES COUTS 2022 disponible sur l'outil SINOE.

https://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/57555/prov/fiche/vue/fiche

GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AV: Apport volontaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères **CC** : Communauté de Communes

CDT: Centre de tri

COMPOSTAGE: Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène **CS** collecte sélective: collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages

CC: Corps Creux **CP**: Corps Plats

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et AssimilésDMS : Déchets Ménagers SpéciauxDDM : Déchets Dangereux des Ménages

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GEMF: Gros Électroménager Froid - GEMHF: Gros Électroménager Hors Froid

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

JRM: Journaux Revues Magazines

MODECOM: MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères

OM: Ordures Ménagères - OMA: Ordures Ménagères et Assimilées - OMr: Ordures Ménagères résiduelles

PAP ou PàP : Porte-à-porte PAV : Point d'Apport Volontaire PAM : Petits Appareils Ménagers

PEHD : PolyEthylène Haute Densité - **PET** : PolyEthylène Téréphtalate

PDEDMA: Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PDP: Plan Départemental de Prévention

P(D)PGDND : Plan (Départemental) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

PLP: Programme Local de Prévention

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RS : Redevance Spéciale **RI** : Redevance Incitative

SINOE : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement

TGAP: Taxe globale sur les activités polluantes

TI: Tarification Incitative

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

UTM : Unité de Tri des Matériaux **UVE** : Unité de Valorisation Énergétique